



HAL
open science

La Guyane : usages et mésusages d'une ultrapériphérie continentale

David Goeury

► **To cite this version:**

David Goeury. La Guyane : usages et mésusages d'une ultrapériphérie continentale. Raymond Woessner. La France des marges, Atlande, pp.318-331, 2016, Clefs Concours, 978-2-35030-381-9. hal-01391164

HAL Id: hal-01391164

<https://hal.science/hal-01391164>

Submitted on 20 May 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA GUYANE : USAGES ET MÉSUSAGES D'UNE ULTRAPÉRIPHÉRIE CONTINENTALE

David Goeur

« A quoi sert la Guyane ? » titre Hervé Théry en 2015 dans *Outre-Terre*.

Plus grande région ultrapéripérienne de l'Union européenne avec 83.846 km², elle est aussi l'une des moins densément peuplée avec seulement 244.118 habitants en 2013 selon l'Insee. D'une superficie représentant un sixième de la France métropolitaine, elle constitue une exception dans les vestiges de l'expansion coloniale française. De fait, elle est l'une des rares possessions françaises outre-mer qui ne soit pas une île mais un morceau de continent. Le statut de département français ne doit pas occulter la réalité : la Guyane est avant tout un morceau d'Amazonie. Elle est recouverte à plus de 98 % de forêt équatoriale riche d'une grande biodiversité et de métaux précieux. L'exceptionnalité de la Guyane a amené à une exploitation singulière de ce territoire. En effet, il est nécessaire de s'interroger sur l'utilité d'un tel territoire pour l'État français. Que faire de la forêt amazonienne une fois le mythe de l'Eldorado évanoui ?

L'administration française a longtemps été totalement dépassée par cette spécificité et a géré la Guyane selon la logique du comptoir, soit un ancrage littoral ponctuel pour développer des activités en étroites relations avec la métropole. La frontière avec le Brésil, la plus longue de la France avec un État voisin, a toujours été mal contrôlée du fait de la très faible densité de population et des difficultés de déplacement. Par ailleurs, la logique coloniale a longtemps empêché le développement de toute relation de coopération régionale avec les différents États voisins. En effet, conscient des rapports démographiques inégaux, la France craint de perdre son autorité sur un territoire aussi éloigné, pire de voire s'affirmer une volonté d'indépendance soutenue par le puissant voisin brésilien. Il s'agit donc d'entretenir la situation de dépendance vis-à-vis de la métropole quitte à sacrifier les opportunités de développement local (Théry, 2015).

La Guyane peut être considérée comme un territoire exceptionnel en tous points : ancienne colonie pénitentiaire, site de lancement de fusées spatiales, plus grand parc national européen, mais c'est aussi un des territoires les plus inégalitaires d'Europe et surtout l'un des plus violents. Enfin, elle pose la question de la marginalité ultime avec la place des peuples autochtones dans la république, une et indivisible.

Reléguer la lèpre sociale : une colonie pénitentiaire

La conquête de ce territoire au XVII^e siècle s'explique par la course européenne aux colonies en Amérique dans l'espoir de contrôler des ressources nouvelles. Cependant, la mise en valeur reste extrêmement limitée. L'environnement particulièrement pénible réduit les implantations européennes à quelques installations ponctuelles. Les tentatives de colonisation avortées se succèdent.

Une des plus dramatiques est celle de 1763. Après la défaite de la guerre de Sept Ans et l'abandon des colonies nord-américaines à l'Angleterre, 9.000 colons sont transportés depuis l'Europe à Kourou auxquels s'ajoutent des soldats et des administrateurs afin de garantir une présence française en Amérique du Sud. Au final, sur une communauté de 12.000 personnes, 7.000 meurent en moins de deux ans et deux à trois mille sont rapatriés. Paludisme, fièvre jaune, malnutrition, conditions climatiques difficiles ont raison des velléités coloniales. La Guyane reste avant tout peuplée d'Amérindiens et d'esclaves évadés des plantations du Suriname, les Bushinengués (hommes de la forêt) appelés aussi Noirs Marrons,

qui créent de nouvelles communautés villageoises, autour de petites exploitations agricoles.

C'est à la toute fin du XVIII^e siècle, à partir de 1795, que la Guyane connaît un nouveau destin : elle devient le territoire de la relégation ultime. Elle accueille d'abord 328 hommes, le plus souvent des révolutionnaires ou des prêtres réfractaires. Puis, elle devient une colonie pénitentiaire sous le Second Empire. Arguant de la ruine de la colonie guyanaise et des coûts démesurés des bagnes métropolitains, Napoléon III organise le transfert des bagnes sis en France vers la Guyane. La transportation débute en 1852. Elle est présentée par Ducos, ministre de la Marine et des Colonies comme à même de faire disparaître « la vraie lèpre sociale qui entretenait la tradition de l'école du crime dans les bas fonds de la population ». Tous les bagnes métropolitains sont progressivement transférés en Guyane dans le cadre de la loi de 1854. Les premiers bagnes guyanais sont implantés sur les îles côtières puis en 1856 est créé celui de Kourou, suivi de celui de Saint-Laurent en 1858. L'objectif est de développer des activités d'exploitation des espaces forestiers, malgré les conditions sanitaires déplorable. Un bague des femmes est implanté en 1858 regroupant principalement des prostituées et des infanticides (avorteuses clandestines). Des unions entre bagnards sont encouragées, mais elles sont peu nombreuses et se terminent le plus souvent par la prostitution de l'épouse par son mari. En 1885, la relégation en Guyane est élargie aux récidivistes de petits larcins.

La Guyane incarne alors l'enfer sur terre, destinés aux réprouvés de la société française : meurtriers, voleurs, violeurs, mais aussi aux traîtres avec Alfred Dreyfus, injustement déporté de 1895 à 1899. Les conditions de vie terribles, le sadisme des gardiens, les violences entre les individus, nourrissent tout au long des dix-neuvième et vingtième siècles la littérature et la presse à faits divers. En 1923, le journaliste Albert Londres décrit les conditions terribles dans *Au bague*. La même année la transportation est suspendue et les exactions (fers de nuit, cachots noirs, travail nu, nourriture impropre) sont arrêtées. En 1931, le régime des bagnards est revu et le doublage (doublement de la peine initiale par une obligation de résidence en Guyane) est interdit. Il faut attendre 1946 pour que les derniers bagnes soient fermés alors que la Guyane quitte le statut de colonie pour devenir un département français. Les bagnes de Guyane deviennent des espaces mythiques notamment avec le succès du livre *Papillon* d'Henri Charrière en 1969 qui mélange histoire personnelle et récits d'autres bagnards cherchant sans-cesse à s'évader. Vendu à plus de 13 millions d'exemplaires à travers le monde, l'ouvrage est adapté au cinéma en 1973 avec Steve McQueen et Dustin Hoffman dans les rôles principaux, devenant un hymne à la lutte pour la liberté face à un système aussi cruel et abject que le bague.

Du bon usage de l'équateur : le Centre spatial guyanais

A partir de 1964, commence l'aventure du Centre spatial guyanais. Suite à l'indépendance de l'Algérie et au nécessaire abandon des activités spatiales sahariennes, la Guyane est considérée comme ayant une situation idéale pour le lancement de fusées du fait de la proximité de l'équateur et de l'océan Atlantique. En effet, sis à 5,3° de latitude Nord, le site permet de profiter pleinement de l'effet de fronde (l'énergie fournie par la vitesse de rotation de la Terre autour de l'axe des pôles). Cet effet procure un complément de vitesse de 460 m/s au lanceur. Par ailleurs la large ouverture sur l'océan Atlantique permet toutes les missions spatiales vers l'Est pour l'orbite géostationnaire et vers le Nord pour les orbites stationnaires en réduisant les risques de dégâts au sol en cas d'avarie. Ensuite, le site de Kourou en lui-même dispose d'atouts spécifiques : des collines proches permettant d'installer des moyens de poursuite (radars, antennes), des zones d'abris face aux cyclones mais aussi aux tremblements de terre et des vents réguliers rendant le climat supportable malgré sa position équatoriale. Enfin, la ville disposait d'infrastructures (routes, aérodromes, ports,

télécommunications) nécessitant peu d'investissement pour accueillir la nouvelle activité (www.cnes-csg.fr).

Le Centre spatial guyanais devient un fleuron technologique français puis européen (Granger, 2010). Il accueille d'abord le projet français Véronique en 1968, puis la fusée européenne Ariane en 1979 dans le cadre de l'agence spatiale européenne créée en 1973, et désormais dans le cadre de la coopération avec le Russie, les fusées Soyouz en 2011. Ariane 5 est considéré comme le lanceur le plus fiable avec 60 succès consécutif en 2014. L'offre a été complétée en 2012, avec Vega, un lanceur léger.

Le site assure 1.685 emplois directs et 7.500 emplois indirects soit 16% de la population active et surtout 30% de la masse salariale de la Guyane, du fait des nombreux emplois très qualifiés et très bien rémunérés. Ainsi, chaque tir assure un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie de la Guyane. Cependant, il reste limité et accentue fortement la polarisation du territoire (Granger, 2010).

En effet, la Guyane connaît une forte croissance démographique de 2,4 % par an. La population est ainsi passée de 205.954 habitants en 2006, à 244.118 en 2013 selon l'INSEE. En 2014, la Guyane a gagné 5.803 habitants. A cette population légale, il faut ajouter les migrants clandestins et notamment les orpailleurs issus massivement du Brésil voisin. Par conséquent, la demande d'emploi augmente très rapidement et la région reste marquée par un très fort taux de chômage de 32,8% en 2015 selon l'INSEE. Ce taux dépasse les 50% pour les jeunes de moins de 25 ans. En effet, 60% des jeunes quittent le système scolaire sans diplôme, ce qui nuit fortement à leur employabilité surtout autour du centre spatial qui recrute massivement des cadres et des techniciens spécialisés.

Le Centre spatial accroît donc le dualisme au sein de la société guyanaise et les dynamiques de ruissellement sur l'ensemble du territoire sont faibles. En effet, les politiques publiques d'accompagnement, notamment les politiques scolaires apparaissent comme peu efficaces.

Au final, la mise en valeur de la Guyane reste dominée par une logique de comptoir, soit une forte littoralisation des activités et une forte concentration autour de quelques agglomérations. En effet, la Guyane reste un espace très faiblement peuplé avec une densité inférieure de 2,9 habitants par km², dont les deux tiers de la population est concentrée dans quatre agglomérations de Cayenne (55.000 habitants), Saint-Laurent du Marony (42.000 habitants), Matoury (30.000 habitants) et Kourou (25.000 habitants).

La répartition de la population en Guyane en 2010

L'Eldorado et l'orpaillage : une réalité toujours prégnante dominée par la clandestinité

Loin des rêves premiers de grandes mines, l'or de Guyane est particulièrement diffus et présent en faible quantité. Seuls trois gisements dépassent le million d'onces soit 31 tonnes d'or, alors qu'au Guyana et Suriname des gisements dépassent les 200 tonnes. Les sites d'or dit primaire, soit des gisements profonds sous forme de filons directement enracinés dans la roche mère, sont peu nombreux, seulement deux sont exploités. L'essentiel de l'exploitation concerne de l'or alluvionnaire, soit des sédiments issus de l'érosion concentrés dans les cours d'eau sous forme de pépites ou de paillettes, et extrait par des placers (Thieveniaut et alii, 2011).

Or, cette activité est extrêmement polluante. En effet, deux modes d'extraction existent : l'extraction mécanique qui nécessite un lourd investissement matériel, l'extraction chimique grâce au mercure qui permet d'amalgamer l'or. Or cette deuxième technique a longtemps été privilégiée bien que beaucoup plus polluante, car le mercure est ensuite

évanoué, car si un simple alambic permet de récupérer l'essentiel du produit, bien souvent, les vapeurs se diffusent dans l'atmosphère par souci d'économie. Un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) de 1993, estime que 1850 à 1992, pour une tonne d'or extraite, 1,37 tonne de mercure a été utilisée. Par conséquent, au regard des quantités déclarées, le BRGM estimait en 2005, que ce sont 286 tonnes de mercure qui auraient été dispersées dans l'environnement guyanais. Or, du fait de la concentration de l'activité minière et du régime particulier des rivières, les effets de dilution sont très inégaux. Ainsi, les sites d'anciens placers présentent des concentrations 100 fois supérieures au fond géochimique déjà élevé de la Guyane. Ensuite, les sites en aval notamment le long du Maroni présentent des concentrations très élevée du fait de l'orpaillage. A partir de 1995, le CNRS développe un programme pluridisciplinaire sur le mercure en Guyane. Il conclut à une contamination de plus de 70% des enfants du Haut-Maroni. Alertées sur l'ampleur des dégâts environnementaux, les autorités limitent fortement les autorisations administratives et interdisent l'usage du mercure en 2006.

Cependant, l'immensité de la Guyane attire de nombreux orpailleurs illégaux, appelés *garimpeiros*. Les chiffres oscillent entre 3.000 et 15.000 personnes qui extraient chaque année entre 5 et 10 tonnes d'or. Venant essentiellement du Brésil voisin et en partie du Suriname, ces orpailleurs privilégient les techniques les plus rudimentaires et donc les plus polluantes. Les placers amènent à la destruction de zones forestières de plusieurs hectares caractérisées par une très forte biodiversité car en bordure de cours d'eau primaires ou secondaires. Par ailleurs, à l'exploitation illégale de l'or s'agrègent d'autres trafics (matériel de contrebande, armes, drogues, prostitution) générant une très forte violence entre les orpailleurs mais aussi avec les populations locales. La situation est alors fortement dénoncée et médiatisée à travers notamment dans l'ouvrage d'Axel May, *Guyane française, L'or de la honte*, en 2007.

Face à cette situation, les autorités ont développé une première opération contre l'orpaillage illégal, Anaconda, portée par la gendarmerie seule à partir de 2002. Cependant, face à l'ampleur du phénomène, l'opération est peu efficace et doit être renforcée sous le nom d'Harpie avec le soutien l'armée (Terre et Air principalement) à partir de 2008. Les interventions sont démultipliées passant de 22 en 2002 à près de 600 en 2010. Elles ont permis un recul de l'orpaillage alluvionnaire. Cependant, la pression militaire amène à des affrontements et notamment à une embuscade meurtrière où deux soldats sont tués en 2012. Mais au final, le nombre de sites clandestins a diminué, passant de 479 à 379 au cours de l'année 2014. L'activité est donc limitée mais non arrêtée. Ainsi, les orpailleurs clandestins se tournent vers l'orpaillage primaire. Conscients de la forte visibilité des placers systématiquement à proximité des cours d'eau et nécessitant une importante déforestation, ils privilégient désormais les puits et des galeries souterraines beaucoup moins visibles. 172 sites ont été découverts en 2011 contre 67 en 2010. La réponse sécuritaire est donc doublée d'une réponse législative avec la signature d'un accord de coopération bilatérale avec le Brésil sur la traçabilité de l'or et la coopération judiciaire voté en 2011 par l'assemblée nationale et ratifiée en 2013 par le Brésil.

Parallèlement, les professionnels du secteur exigent un cadre légal permettant de maintenir une activité réglementaire en Guyane. Ils s'organisent au sein d'une grappe d'entreprises, Orkidé de Guyane, afin de développer et promouvoir le secteur aurifère dans le nouveau cadre légal (www.orkideguyane.org). En effet, en 2012, est entré en vigueur un Schéma départemental d'orientation minière (Sdom) qui interdit l'exploitation sur 45% du territoire et la contraint encore sur 20%. Les espaces protégés sont le cœur du parc national, la réserve de Kaw, les zones de vie, les points de captage d'eau potable et les bassins de certains fleuves (IEDOM, 2015). Par conséquent, après une phase d'accélération des investissements en 2010 et 2011, le secteur connaît un certain repli notamment du fait des autorités de refuser

la mise en exploitation de certains sites jugés sensibles. Le secteur est dominé par deux grandes sociétés locales, Compagnie minière Espérance et Auplata, qui exploitent principalement les gisements d'or primaire. Ensuite, des PME et des artisans exploitent l'or alluvionnaire. Au final, ce sont 550 travailleurs déclarés, soit très peu d'individus comparé à l'orpaillage illégal qui concerne 10 à 20 fois plus de personnes. Par ailleurs, un débat technologique agite la filière, car si Auplata a développé une nouvelle génération d'usine d'exploitation gravimétrique, le groupe a construit, en 2014, une nouvelle unité par cyanuration mise en service en 2015. Or, le processus nécessite des normes de sécurité extrêmement pointues pour éviter toute contamination de l'environnement. Au final, le volume exporté d'or a été divisé par 3 de 2011 à 2014 (IEDOM, 2015). Aujourd'hui, les entreprises doivent aussi s'inscrire dans une nouvelle démarche qui est celle de la réutilisation des sites d'orpaillage clandestin et de leur revalorisation notamment en permettant leur reboisement, une fois le filon épuisé (www.orkideguyane.org).

Par conséquent, à partir de 2012, si les effets environnementaux de l'orpaillage semblent diminuer avec un ralentissement du rythme de la déforestation, estimée à 1.190 ha par an en 2008, 510 ha en 2012 pour seulement 396 ha en 2013, cela reste un phénomène en trompe-l'œil du fait du développement de l'exploitation souterraine. En effet, les dégâts sur les cours d'eau restent considérables avec 530 km directement impactés et 1094 indirectement impactés (IEDOM, 2015). Au final, le secteur de l'or apparaît comme contradictoire, la très forte réglementation étatique réduit fortement le secteur formel alors que se développe un important secteur informel. Seule une réelle coopération régionale avec le Brésil et le Suriname est à même d'enrayer le phénomène.

Les opérations Harpie contre l'orpaillage illégal en 2015

Une réserve : le plus grand parc national d'Europe

Toutes les activités décrites sont extrêmement ponctuelles et au final, la Guyane est un immense territoire peu aménagé. Cependant, lors du premier sommet de la Terre à Rio en 1992, le gouvernement français annonce un changement de paradigme de ces politiques publiques en Guyane. Cette dernière devient une réelle opportunité pour l'État français : créer le plus vaste parc national d'Europe et ainsi prendre part à la conservation d'un des espaces forestiers les plus emblématiques de la planète, l'Amazonie. La volonté de créer un grand parc national dans un département français est présentée comme un engagement fort du président de la république mais aussi des grands élus de Guyane, le président du conseil général et le président du conseil régional (www.par-amazonien-guyane.fr). Par conséquent, aujourd'hui, le territoire guyanais est massivement considéré comme une vaste aire protégée avec le Parc amazonien guyanais, créé en 2007 sur 3,4 millions d'hectares soit 41% du territoire guyanais dont 2 millions d'hectares de zone de cœur.

Malgré la mobilisation des scientifiques et les volontés politiques, le projet de parc national a été particulièrement long à se mettre en place du fait des nombreux conflits sur les découpages possibles de ce dernier et sur la place des populations amérindiennes au sein de sa gestion (Tsayem Demaze M., 2008). Pendant longtemps, la création d'une aire protégée a été considérée comme une politique de domination issue de la métropole contre les intérêts des populations locales. Ainsi, la première réserve naturelle de la Mirande créée par un arrêté du gouverneur de la Guyane fut rétrocedée en 1967 au domaine forestier de l'État (De Granville et Bordenave, 1998). Les autorités démultiplient, dans un premier temps, les dispositifs de protection qui tiennent compte des usages locaux sur des superficies limitées comme les réserves naturelles à partir de 1992 avec celle de Kaw et le Parc naturel régional de Guyane française en 2001 (Tsayem Demaze M., 2008). Cependant, le parc national projeté dans la

moitié sud de la Guyane nécessite plus de treize années de négociations. La première proposition est rejetée en 1995 par les élus locaux et les populations. Ils reprochent à la mission parc un manque de concertation et surtout ils craignent l'interdiction des activités traditionnelles comme la chasse, la pêche ou la culture vivrière itinérante (abattis). L'adhésion est obtenue autour d'un projet extrêmement simple et modeste qui ne comprend qu'une délimitation sans entrer dans le détail des contraintes. Il faut attendre 2003-2006 pour que les concertations élargies aboutissent à des tensions entre les orpailleurs d'une part et les associations de conservation de la nature d'autre part. Les orpailleurs sont alors décrits comme les ennemis du Parc. Le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) résume ainsi la situation en 2008 : « Or vert contre or jaune. Quel avenir pour la Guyane ? ». Conscients de leur déficit de popularité, les orpailleurs s'organisent pour démontrer que l'activité d'orpaillage peut être responsable et utile au développement. Mais leurs arguments sont peu audibles du fait de l'importance de l'orpaillage clandestin en pleine croissance : de fait, certaines communautés demandent à être intégrées au Parc pour bénéficier d'une protection juridique contre l'orpaillage. Par conséquent, les parties aboutissent à des dispositions plus contraignantes avec la création d'une zone de cœur. Au final, l'orpaillage n'est autorisé que dans la zone périphérique (Tsayem Demaze M., 2008). Parallèlement, les communautés locales participent à la gestion du Parc dans le cadre du syndicat mixte notamment dans la gestion des zones de droits d'usages collectifs (Filoche, 2011).

Le Parc national guyanais pose la question des tensions entre préservation de la biodiversité et développement. En effet, il est implanté sur les territoires des communes les moins développées de France. Absence de routes, absence de téléphonie mobile, services publics défaillants, marginalisent profondément des populations spécifiques. Le système de préservation a amené à l'établissement d'une zone à accès réglementé qui oblige tout visiteur à demander une autorisation préfectorale pour se déplacer dans la zone. Cette situation s'explique par l'isolement et la très faible densité de population. Elle a pour objectif de prévenir tout accident de visiteurs imprévoyants à même de se perdre et de disparaître dans des zones très peu accessibles où les secours sont difficiles. Par ailleurs, elle permet aussi de sensibiliser aux spécificités territoriales : peuples autochtones, orpailleurs, biodiversité. Cependant, elle a été rapidement qualifiée de zone interdite car amenant à de nombreuses restrictions même si les communes sont à même de demander à redéfinir le périmètre de la zone comme ce fut le cas pour le village de Camopi. Ainsi, à la demande du conseil municipal, 7,5km² correspondant au bourg principal ont été retirés de la zone à accès réglementé suite à la construction d'une piste d'aviation, l'implantation de services publics, de réseaux de communication et une maîtrise de l'évolution du bourg (arrêté préfectoral du 14 juin 2013).

Les aires protégées en Guyane en 2007

Le territoire le plus violent de France

La Guyane est considérée comme le territoire le plus violent de France. En 2011, elle connaît un taux record de 31 homicides pour 100.000 habitants, soit 12 fois celui de la métropole. De même, les vols avec violences sont 20 fois plus nombreux. Laurent Mucchielli propose un état des lieux en 2013 plus nuancé (Mucchielli, 2013). Premièrement, l'importance des clandestins, estimés à plus de 45.000 personnes, soit près de 20% de la population guyanaise, amène à un taux plus faible si est prise en compte la population réelle et non la population légale. Deuxièmement, les taux guyanais doivent être rapprochés de l'environnement régional, l'Amérique du Sud, et non d'une norme nationale française. En effet, les caractéristiques de la population, jeune, non diplômée, sans activité réglementaire,

auxquelles s'ajoutent les fortes consommations d'alcool et de drogue (le crack notamment) favorisent les comportements violents. Enfin, la disponibilité des armes (fusils de chasse, machettes indispensables pour les déplacements en dehors des périmètres urbains) amènent à des passages à l'acte beaucoup plus dangereux. Ainsi, les pratiques festives que sont les « Sound system », des soirées en plein air dans les quartiers populaires, entraînent un afflux de centaines de jeunes et une forte consommation de substances excitantes à même de faire basculer de simples altercations dans l'ultra-violence. Au final, les violences sont récurrentes : Cayenne, Saint-Laurent et Kourou sont parmi les villes les plus violentes de France avec un taux d'homicide cinq fois supérieur à celui de Marseille. Cette violence est aussi forte dans les espaces les plus isolées du fait d'accrochage avec ou entre orpailleurs.

Face à cette violence, la réponse institutionnelle est défailante. Ainsi, Laurent Mucchielli pointe la faible préparation des forces de l'ordre formées aux normes métropolitaines. Par ailleurs, le turnover régulier du personnel administratif accentue le décalage entre une réalité locale et un système sécuritaire. La création de Zones de sécurité prioritaires est une première étape vers la prise en compte de la spécificité du phénomène. Cependant, cette décision vise à contenir les débordements les plus violents et non à prévenir les facteurs aggravants. Les questions profondes de chômage, d'échec scolaire, de migration clandestine et d'orpaillage nécessitent des moyens financiers beaucoup plus importants du fait de la spécificité guyanaise.

Les quartiers prioritaires en Guyane en 2016

Le suicide des autochtones de la république

Un autre drame se noue dans les marges de ce territoire lui même marginal : la multiplication des suicides d'adolescents amazoniens. Le suicide est trop souvent présenté comme une violence faite à soi-même alors qu'il s'agit avant tout d'une violence faite au groupe. Le jeune qui se suicide souhaite infliger une punition à ces proches mais aussi à un système dont il se sent exclu.

Si la Guyane est aujourd'hui reconnue comme la France amazonienne, les peuples amazoniens souffrent encore d'une très grande marginalisation institutionnelle et posent la question des limites de l'intégration à la France.

En effet, dans le cadre de la République une et indivisible, le statut de peuple autochtone n'a pas de place : « La Constitution ne connaît qu'un seul peuple ; et ce peuple est composé de citoyens, c'est-à-dire d'individus indifférenciés ».

Les populations autochtones sont définies le plus fréquemment à partir du rapport de Martinez Cobo sur la *Prévention de toute forme de discrimination envers les minorités* de 1986 pour les Nations Unies comme « les descendants actuels des peuples qui habitaient l'ensemble ou une partie du territoire actuel avant que n'arrivent, d'autres régions du monde, des personnes d'une culture ou d'une origine ethnique différente qui les ont dominés et réduits, par la conquête, l'implantation de population ou d'autres moyens, à un état colonial ». Ces populations sont considérées comme vivant davantage selon leurs propres coutumes et traditions sociales, économiques et culturelles, que selon les institutions du pays dont elles font maintenant partie. Force est de constater que cette définition correspond à la situation guyanaise, dans laquelle vivent plus de 10.000 Amérindiens répartis en six groupes : Arawak, Kali'na (anciennement Galibi), Palikur, Teko (anciennement Emerillon), Wayana et Wayãpi. En 1952, les Amérindiens (comme les Bushinengués) étaient qualifiés de « populations primitives », avant d'être désignés à partir de 1987 comme « communautés d'habitants tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt », périphrase commode permettant de justifier les droits spécifiques des communautés par leur mode de vie, et non par l'autochtonie ou l'ethnicité (Filoche, 2011).

La France est ainsi peut encline à ratifier les différentes conventions internationales sur la reconnaissance des peuples autochtones et préfère traiter la question autour de la lutte contre les discriminations. Le Conseil constitutionnel a systématiquement une interprétation très restrictive de la constitution fermant la porte à toute reconnaissance. Les populations amérindiennes mobilisent désormais les possibilités qui leurs sont offertes dans le contexte du développement durable et de la multiplication des aires protégées guyanaise ou bricolent de nouveaux compromis à l'échelle communale selon leur poids politique (Filoche, 2011). Or, ces derniers sont de plus en plus minoritaires. En effet, la population guyanaise actuelle est le fruit d'un grand brassage : elle est originaire de plus de 80 pays et on retrouve une quarantaine de nationalités. A cela s'ajoute une identité culturelle très particulière avec 40% de la population qui est considérée comme créole à laquelle il faut ajouter 25% de Bushinengués, 12% issus de la France métropolitaine si bien que les Amérindiens ne représentent plus que 5% de la population (une communauté estimée à un peu plus de 10 000 personnes).

La question des statistiques : un phénomène concentré et invisible

Entre 2000 et 2010 inclus, la région de Guyane connaît en moyenne 20 suicides par an soit 8 pour 100.000 habitants, soit un taux de moitié de celui de la France métropolitaine (16,2 pour 100.000). Or, en l'absence de statistiques ethniques, ce chiffre global masque la réalité territoriale de la forte concentration dans le sud de la Guyane. Ainsi, l'Agence Régionale de Santé constate que sur le seul Haut Maroni, c'est à dire dans une zone où il n'y a presque exclusivement que des Amérindiens, de 2010 à 2012 inclus, un nombre de 11 suicides « aboutis ». Pour les zones du haut des fleuves, les autorités sanitaires en 2013 ont recensé 31 tentatives de suicides dont 12 sur le Haut Maroni et 19 sur le fleuve Oyapock. Par conséquent, rapporté au nombre global de suicides, il semble avéré qu'il existe une forte concentration des suicides sur les zones peuplées - très majoritairement ou exclusivement - par les Amérindiens (Archimbaud et Chapdelaine, 2015). Même si les statistiques ethniques sont interdites en France, les autorités sanitaires, alertées par des témoignages d'habitants et d'élus, procédant par inventaires et recoupements, confirment donc que le taux de suicide des jeunes semble 8 à 10 fois supérieur chez les populations de l'intérieur à ce qu'il peut être en moyenne en Guyane et en métropole. La plupart des « suicides aboutis » et des tentatives de suicide concernent les Wayampis qui vivent sur le Haut Oyapock, des Wayanas qui vivent sur le Haut Maroni, des Tékos présents sur les rives des deux fleuves. Les peuples amérindiens côtiers (Kali'ña, Palikur et Arawack) sont également concernés, mais à moindre échelle.

Cette situation n'est aucunement spécifique à la Guyane. Elle est identique à de nombreux pays américains à hauts revenus : au Canada, aux États-Unis, mais aussi au Groenland qui est sous autorité danoise. Elle se retrouve aussi en Océanie, en Australie, en Nouvelle-Zélande. Les jeunes autochtones apparaissent comme hautement fragilisés. Les stratégies de promotion identitaire à travers de vastes aires protégées semblent peu à même de leur assurer une intégration à la société. Ils connaissent alors la même trajectoire de marginalisation dont le très fort suicide des jeunes n'est qu'une des manifestations.

Des individus marginalisés : des jeunes soumis à une double injonction

Les conditions de vie des populations amazoniennes sont particulièrement difficiles. Selon le dernier rapport parlementaire de novembre 2015, « les populations de la forêt et des fleuves, en Guyane française, sont quasiment les dernières en France à être privées la plupart du temps d'eau potable, d'électricité, d'accès au téléphone et à internet. Malgré ses efforts, le Rectorat n'a pas encore les moyens d'assurer à tous les élèves une collation pendant les heures d'école, à certains enfants qui étudient et repartent en pirogue le ventre vide » (Archimbaud et Chapdelaine, 2015).

Le processus de monétarisation a déstabilisé les équilibres traditionnels ; le choix

républicain de l'égalité individuelle par le fait de donner une allocation RMI à chaque individu et non selon des logiques collectives a favorisé les stratégies individuelles comme la motorisation des pirogues et l'achat d'équipements agricoles mais aussi la consommation forte d'alcool. Les structures collectives n'ont pas connu un développement similaire car dépendantes des financements publics. Le collectif a donc été fragilisé sans pour autant disparaître.

Dès lors, les jeunes, de plus en plus nombreux grâce aux progrès médicaux, sont au cœur d'une double injonction. Désormais encadrés par l'institution scolaire, ils se doivent de réussir leurs études pour essayer d'intégrer le marché de l'emploi. Or ce dernier se limite localement essentiellement à la fonction publique du fait de la fragilité des infrastructures et de l'absence de perspectives économiques de marché. En effet, l'économie domestique reste dominante : agriculture d'abattis, pêche et chasse. Elle est dominée par des savoirs traditionnels non transmis à l'école mais au sein du groupe par un long apprentissage. La monétarisation est avant tout liée à la consommation de produits exogènes alimentaires et technologiques sans créer d'emplois locaux. Par ailleurs, les initiatives locales sont difficiles à mettre en œuvre du fait de l'éloignement. Seule l'activité d'orpaillage est véritablement liée à l'économie de marché. Or, cette activité est hautement illégale, liée aux migrants illégaux issus du Brésil voisin, souvent dangereux et violents. Par ailleurs, elle est hautement polluante dégradant fortement l'environnement et rejetée par les communautés locales.

Dans ce contexte, l'institution scolaire apparaît comme totalement dysfonctionnelle. Les rythmes scolaires et les services d'internat ne tiennent aucunement compte de la spécificité des besoins des élèves issus des villages les plus isolés (absence de restauration scolaire, internats fermés les week-ends). Les modalités pédagogiques ignorent aussi le contexte local et encore de très nombreux professionnels ont un discours condescendant vis-à-vis des populations amérindiennes et cela même lors de la mission parlementaire (Archimbaud et Chapdelaine, 2015). Or, le degré d'altérité bio-environnementale amène les populations implantées depuis une très longue durée à disposer d'une langue extrêmement précise pour qualifier toutes les particularités environnementales (faune, flore, relief, événements climatiques). Elles se sont construit un horizon de savoirs et de savoir-faire spécifique à leur quotidien. De fait, l'éducation nationale amène à une profonde rupture avec ses savoirs locaux, d'autant plus puissante qu'elle les ignore. Ainsi, nombre des savoirs transmis sont inutiles pour la survie locale et ne peuvent être mobilisés que dans un environnement urbain où sont déployées les normes nationales. Donc réussir dans ce système signifie s'exiler ou disposer d'un savoir théorique inutile. Au final, les Amérindiens sont marginalisés et stigmatisés. Ainsi, ils sont l'objet de nombreuses railleries et brimades de la part de leurs camarades (Archimbaud et Chapdelaine, 2015).

De plus, localement, la spécificité locale et les alternatives collectives sont peu reconnues. Les structures traditionnelles sont seulement consultatives et ne peuvent pas pleinement s'exprimer sauf si la commune est massivement peuplée d'Amérindiens et que ces derniers dominent le conseil municipal. Les Amérindiens doivent alors bricoler un *modus vivendi* entre le cadre républicain et les structures traditionnelles. Le point d'achoppement principal concerne le foncier et tout particulièrement, les zones de droits d'usages collectifs placées sous autorité administrative autorisant un droit d'usage restreint alors qu'elles sont considérées localement comme une propriété collective étendue (Filoche, 2011).

L'individu est donc tiraillé entre une injonction à l'individualisme : il est totalement libre à son échelle et peut revendiquer n'importe quelle identité, mais à l'échelle d'un collectif, de telles revendications sont considérées comme une menace de sécession, un communautarisme contraire à l'ordre républicain français. Or, la structure identitaire s'appuie sur des logiques collectives puissantes, à la fois dans l'accès aux ressources, mais aussi dans les rites et la langue. Ce dilemme insupportable amène à la multiplication des comportements

à risque. Au final, le mal vivre se traduit par une forte consommation d'alcool qui accroît les risques de suicide. En effet, de nombreux suicides ont lieu après un épisode d'alcoolisation aiguë durant laquelle le jeune a commis une faute grave (accident, destruction matérielle, insulte à ses parents, etc.) et aurait perdu la face. Si les jeunes choisissent l'exil urbain, ils ont alors un risque élevé de toxicomanie et nombre d'entre eux rejoignent les sans domiciles fixes.

Bibliographie :

ARCHIMBAUD A., CHAPDELAIN M-A., *Suicides des jeunes Amérindiens en Guyane française: 37 propositions pour enrayer ces drames et créer les conditions d'un mieux-être*, Rapport parlementaire au premier ministre, 2015, 167 p.

FILOCHE G., « Les Amérindiens de Guyane française, de reconnaissances disparates en bricolages juridiques. L'exemple des Kali'na d'AwalaYalimapo », *Journal de la société des américanistes*, 972 | 2011, 343368.

DE GRANVILLE J.J, BORDENAVE B.G, « la protection du patrimoine végétal en Guyane française. Historique, outils et perspectives », *JABTA*, vol.40 (1-2), 1998, p.509-522.

GRANGER S., « Quarante ans de spatial en Guyane : une domination contestée », *L'Amazonie. Un demi-siècle après la colonisation*. Paris : Quae, 2010, p.125-139.

IEDOM, *Guyane 2014*, rapport annuel, 2015, p.87-91.

MUCCHIELLI L., *Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane*, Etude et travaux de l'ORDCS, 2012, 28 p.

THIEVENIAUT H. et alii, « Le plateau des Guyanes et son potentiel minier », *Geosciences*, 2011, p.60-67. « hal-00662117 ».

TSAYEM DEMAZE M., 2008, « Le parc amazonien de Guyane française : un exemple du difficile compromis entre protection de la nature et développement », *Cybergeo : European Journal of Geography* (En ligne), document 416, mis en ligne le 27 mars 2008, <http://cybergeo.revues.org/17203>.

THÉRY H., « A quoi sert la Guyane ? », *Outre-Terre*, 43(2), 2015, p.211-235.